

Le 17 décembre 2020, 15 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 17 décembre 2020.

État des lieux (en chiffres)	Cas confirmés : 59	Guérisons : 57	Tests négatifs : 5 702	En attente de résultat : 29	Tests effectués : 5 790	Décès : 1
-------------------------------------	-----------------------	----------------	------------------------	-----------------------------	-------------------------	--------------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020 et a été prorogé.

Soins de santé

- La ministre Pauline Frost a donné des détails sur l'annonce de la livraison du vaccin de Moderna dans le territoire. Tous les Yukonnais adultes admissibles qui le souhaitent recevront le vaccin contre la COVID-19 gratuitement au début de 2021 : <https://yukon.ca/fr/news/declaration-de-la-ministre-pauline-frost-sur-lannonce-de-la-livraison-du-vaccin-de-moderna-dans>
- Les clients des bars et des restaurants doivent maintenant fournir leurs coordonnées afin de faciliter le traçage des contacts.
- Le port d'un masque non médical sera obligatoire dans tous les espaces publics intérieurs.
- À compter du 4 janvier 2021, les élèves de 5 ans et plus devront porter un masque dans l'autobus scolaire: <https://yukon.ca/fr/news/des-autobus-scolaires-supplementaires-pour-de-nouveaux-parcours-en-janvier>
- Le service de dépistage de la COVID-19 à l'auto est encore ouvert, mais à heures d'ouverture réduites. Il est désormais ouvert du lundi au samedi, de 8 h à 15 h 30, au même endroit.
- Durant la période des fêtes, on demande aux Yukonnais de célébrer dans le respect des directives et de leur cercle de ménage. Pour en savoir plus sur les directives concernant les ménages jumelés, consultez le <https://yukon.ca/fr/menages-jumeles-covid-19>
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, des [services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à leur disposition.

Déplacements et frontières

- Depuis le 14 décembre 2020, toutes les personnes qui ont signé une déclaration en entrant au Yukon reçoivent un message texte environ 72 heures après leur arrivée. Ce message leur rappellera l'obligation de s'isoler dès leur arrivée au Yukon et fournit un lien vers des informations et des ressources sur Yukon.ca.
- Toutes les personnes qui entrent au Yukon doivent obligatoirement s'isoler pendant 14 jours. Cette règle s'applique également aux résidents de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Sont exemptés de cette obligation les travailleurs des services vitaux qui sont sortis du territoire dans l'exercice de leurs fonctions et les résidents des zones frontalières, dont Atlin, Lower Post, Fire Side, Jade City, Fraser et Pleasant Camp.
- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 décembre.
- Les résidents du Yukon qui comptent traverser le poste frontalier canadien de Fraser ou de Beaver Creek doivent se rappeler que les règles fédérales concernant le retour au Canada sont celles qui étaient en vigueur au moment de leur départ.

Entreprises et aides financières

- Renseignez-vous sur la gamme de programmes d'aide offerts à la population durant la pandémie en visitant : <https://yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d-aide-sociale-et-economique>

Application de la loi et autres directives

- Le gouvernement du Yukon a prolongé de 90 jours l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*.
- Pour signaler toute infraction probable à la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, visitez le site <https://yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-frontieres-et-deplacements/signalement-des-infractions-aux>